

Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 31 mai 1867

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (163r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 31 mai 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45687>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [31 mai 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Noizet, Charles René](#)

Lieu de destination Metz (Moselle)

Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin remet à Noizet la signification du jugement rendu contre lui pour interjeter appel. Il lui demande de se mettre en relation avec Jules Favre. Il suppose que Dureteste, avocat à Charleville, l'a déjà mis au courant de l'affaire.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Dureteste \[monsieur\]](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieux cités [Charleville-Mézières \(Ardennes\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 30 mai 1867
à Monsieur Boisot
à Hyères

Monsieur

je vous prie de bien vouloir
me faire la signification du
jugement rendu contre moi au
Denbyfetter envers le jugement
le plus tard entre les mains de
M. Jules Faver à Paris vous pourrez
vous mettre en rapport avec lui pour
l'affaire

je pense que cela il vous sera
de plaisir par M. Duret de la Salle
à Charleville qui sera très chargé
des plaidoiries de cette affaire à
Charleville

Je vous prie de bien vouloir me faire
la signification et agréer mes
profonde respects

Georges